

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE SARREBOURG
COMMUNE DE HOMMARTING**

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE ORDINAIRE du 07 JUIN 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 07 juin 2022 à 20 heures, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean – Louis NISSE, Maire, après convocation légale adressée par courrier le 31 mai 2022.

Présents : MAZERAND-STOCKY Laurence, FROMANT Gilbert, CHARTON Carine, KLEIN Serge, DUMOLLARD Jean-Yves, SITZ Virginie, SIMON Francis, SCHMITT Martial, MANGIN Aurélien, DRUSKE Pauline, WILHELM Bruno, BECKER Gérald, SCHWARTZ Valérie

Excusé : FROELIGER Joël,

Secrétaire de séance : BILLAUD Laetitia (secrétaire de mairie)

ORDRE DU JOUR :

- 1° Désignation du secrétaire de séance,
- 2° Approbation du procès – verbal de la séance du 03 mai 2022,
- 3° Tarifs du périscolaire et des centres aérés,
- 4° Divers.

2022-04-029 Nomination d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal nomme Madame Laetitia BILLAUD, secrétaire de mairie, en qualité de secrétaire de séance.

2022-04-030 Approbation du procès – verbal de la séance du 03 mai 2022

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès – verbal de la précédente séance, en date du 03 mai 2022, en notant qu'aucune remarque n'a été émise à son encontre.

2022-04-031 TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRE ET CENTRES AERES
APPLICABLES À COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2022

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Carine CHARTON, Adjointe au Maire chargée des affaires scolaires et du périscolaire.

Madame CHARTON informe le Conseil Municipal qu'il convient de fixer les tarifs des services du périscolaire et des centres aérés pour la prochaine rentrée de septembre 2022 et précise que la Commission Scolaire et Périscolaire, s'est réunie le 30 mai 2022.

La Commission propose de fixer les tarifs suivants :

Grille tarifaire : PERISCOLAIRE

Quotient Familial	Matin 1 7h00 – 7h30	Matin 2 7h30-8h20	Midi 12h00-13h20	Soir 1 16h00-17h30	Soir 2 16h00-18h30
Supérieur à 1501 €	1,50	2,70 €	8,95 €	3,70 €	4,30 €

De 1301 € à 1500 €	1,35	2,55 €	8,45 €	3,55 €	4,10 €
De 1100 € à 1300 €	1,20	2,40 €	8,10 €	3,40 €	4,00 €
De 801 € à 1100 €	0,90	2,10 €	7,05 €	3,10 €	3,70 €
De 601 € à 800 €	0,70	1,90 €	6,15 €	2,60 €	3,40 €
Inférieur à 600 €	0,50	1,70 €	5,95 €	2,40 €	2,80 €

Un tarif spécifique est appliqué concernant la plage horaire du midi pour les enfants ayant des allergies alimentaires et dont le repas est fourni par la famille : 3 €

Grille tarifaire : CENTRES AERES

Quotient familial	Tarif Hommarting (pour 1 semaine soit 5 jours)	Tarif extérieur Hommarting (pour 1 semaine soit 5 jours)
Supérieur à 1501 €	100,00 € (20,00 € / jour)	120,00 € (24,00 € / jour)
De 1301 € à 1500 €	98,00 € (19,60 € / jour)	118,00 € (23,60 € / jour)
De 1101 € à 1300 €	96,00 € (19,20 € / jour)	116,00 € (23,20 € / jour)
De 801 € à 1100 €	90,00 € (18,00 € / jour)	110,00 € (22,00 € / jour)
De 601 € à 800 €	82,00 € (16,40 € / jour)	102,00 € (20,40 € / jour)
Inférieur à 600 €	78,00 € (15,60 € / jour)	98,00 € (19,60 € / jour)

Sur proposition de la Commission Scolaire et Périscolaire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE D'APPLIQUER et FIXE, à compter du 1^{er} septembre 2022, les tarifs des services du périscolaire et des centres aérés, mentionnés ci-dessus ;
- AUTORISE et CHARGE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces concernant la gestion du périscolaire et des centres aérés.

2022-04-032 Divers

Monsieur le Maire évoque et informe les Conseillers Municipaux des points suivants :

- Le planning des tours de garde du scrutin des élections législatives des dimanches 12 et 19 juin 2022 ;
- Le personnel communal : un contrat CDD de 3 mois, à compter du 1^{er} juillet 2022, sera réalisé pour renforcer l'équipe technique ;
- Un devis a été signé pour une prestation de désherbage électrique des voies, voiries et différents sites de la commune ;
- Des travaux de peinture seront effectués par les ouvriers communaux : marquage à l'école, parking de la mairie, salle polyvalente...
- Des problèmes incivilités ont été constatés au sein de la petite route qui relie Hommarting à Réding ;
- L'inauguration de la Résidence « Séniors » à Réding, le 08 juin 2022 ;
- Un nouveau courrier sera adressé à la Mairie de Réding pour réitérer la demande de mise en place d'une barrière ou demi-barrière côté Réding, les dimanches et jours fériés,
- La création d'un sentier de randonnée / piste cyclable qui relie Altenburger au Zinswald : un groupe de travail se réunira pour définir le tracé du sentier ;
- Les travaux de renaturation de l'EICHMATT : l'étude menée par la Communauté de Communes de SARREBOURG Moselle Sud est en cours. Un piquetage a été réalisé sur les terrains concernés pour matérialiser les travaux projetés ;
- La Commune serait intéressée pour racheter le hangar agricole situé Rue du Château d'Eau. La structure appartient à la Famille BECKER et le terrain est la propriété de la Famille KRUMMENACKER ;
- Le repas des aînés est programmé le dimanche 09 octobre 2022 ;

- Un repas convivial est prévu le samedi 03 septembre 2022, en présence des conseillers municipaux, des anciens conseillers municipaux, du personnel communal, des retraités communaux ;
- Un marché du terroir et des traditions, organisé par la Communauté de Communes de SARREBOURG Moselle Sud, aura lieu sur le parking de la mairie et des pompiers, le mercredi 20 juillet 2022, de 17h à 20h ; Une buvette sera assurée par une association communale ;
- Un entretien s'est déroulé en mairie avec Messieurs WILHELM et SCHER, membres de l'Association Les Petits Sorciers pour éclaircir les modalités de locations des salles communales pour les associations.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 21h50.

Délibération rendue exécutoire
Pour extrait conforme
HOMMARTING, le 09 juin 2022
Le Maire,

Jean - Louis NISSE

